Covid-19 : Aides aux entreprises

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus ? Le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates.

TPE, indépendants et micro-entrepreneurs sont également concernés. Retrouvez tout le détail de ces mesures et les démarches à effectuer en cliquant ici

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Remise d'impôts directs
3. Report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité)
4. Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € *
5. Prêt garanti par l'Etat
6. Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
7. Dispositif de chômage partiel
8. Médiateur des entreprises en cas de conflit
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées

** Si votre entreprise est éligible, vous pouvez remplir une déclaration sur le site des impôts.*

À partir du mercredi 15 avril, les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront solliciter, au cas par cas auprès des régions, une aide complémentaire de 5 000 €.

Plaine Vallée lance une plateforme de soutien et d'accompagnement

Pour vous accompagner dans cette période, la communauté d'agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency et le club d'entreprises Dynactive lancent la plateforme de soutien infocovid-entreprise95.fr.

Ce site dédié, mis à jour régulièrement, vous présente les différents dispositifs mis en place. Vous y trouverez également l'ensemble des liens vers les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Liens utiles
Coronavirus : Informations, actualités, dispositions